

Tunisie

9 propositions pour relancer le développement économique

EN FAISANT SA RÉVOLUTION démocratique, la Tunisie a ouvert une nouvelle page de l'histoire euro-méditerranéenne. Ce bouleversement aura des répercussions considérables sur la région. Il modifiera non seulement la nature des liens qui unissent la Tunisie et l'Union européenne, mais aussi le rôle que tiendront à l'avenir les pays de la rive sud de la Méditerranée dans le processus de régionalisation. L'attitude que l'Union européenne adoptera à l'égard de la Tunisie dans les prochains mois est donc déterminante : c'est dans son rapport avec ce pays qu'elle doit décider du sens qu'elle donnera dorénavant au partenariat avec le voisinage sud-méditerranéen.

Appuyer et soutenir la transition démocratique tunisienne est une nécessité impérieuse. Or le sort de cette révolution se joue à court terme : son succès dépend de la reprise du développement économique et de la création d'emplois dans les plus brefs délais. Sans un plan d'urgence permettant ce redémarrage, les efforts du peuple tunisien auront été vains.

Ce rapport est fondé sur une cinquantaine d'entretiens, réalisés entre mars et septembre 2011, avec divers acteurs impliqués dans l'économie tunisienne. Il présente neuf propositions visant à relancer le développement économique du pays et à y favoriser la création d'emploi à court terme.

Faciliter l'accès des PME au financement grâce à un fonds de garantie

La création d'un fonds de garantie à destination des PME dynamiserait la création d'entreprises et d'emplois dans l'ensemble du territoire.

Faciliter la mobilité régionale des Tunisiens en assouplissant les procédures d'octroi de visas

Les besoins de mobilité inhérents à la construction d'un nouveau partenariat euro-tunisien requièrent l'invention d'un système de visa qui facilite l'accès des professionnels tunisiens à l'Europe.

Faire la promotion du climat des affaires et de la stabilité du pays

Une campagne de promotion des investissements mettant en avant les avancées et les potentialités de la Tunisie est nécessaire pour rehausser l'image du pays après des années de dictature.

Accompagner l'ouverture du ciel en vue de favoriser la diversification du tourisme

Un plan de soutien de Tunisair permettrait de poursuivre la libéralisation du transport aérien en Tunisie, mesure nécessaire pour redynamiser et diversifier les flux touristiques à destination du pays.

Développer des instituts de formation professionnelle

La création de centres de formation intégrés dans le secteur privé permettrait d'assurer aux entreprises s'installant en Tunisie la disponibilité en main d'œuvre opérationnelle.

Simplifier l'environnement administratif

La transition démocratique est l'occasion de donner un nouvel élan au processus de simplification des procédures administratives, et de juguler la corruption qui s'est développée sous le régime de Ben Ali.

Redéfinir la politique d'aménagement du territoire en donnant plus de pouvoir aux régions

La décentralisation administrative serait un moyen de promouvoir un rééquilibrage territorial en matière d'aménagement et d'identifier les potentialités économiques des régions.

Sécuriser l'investissement de long terme

Pour favoriser une reprise de l'investissement malgré les risques économiques et politiques liés à la transition, la Tunisie doit signer avec ses partenaires européens un traité de sécurisation des investissements de long terme.

Redéfinir la stratégie économique du pays

Pour optimiser les stratégies d'investissement à moyen terme, il est nécessaire de réaliser un bilan de compétences de la Tunisie, dans lequel seraient identifiés les avantages comparatifs et les avantages concurrentiels du pays.

Maxime Weigert
Chargé de recherches,
Ipemed



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

INTRODUCTION

EN FAISANT SA RÉVOLUTION démocratique, la Tunisie a ouvert une nouvelle page de l'histoire euro-méditerranéenne. Ce bouleversement aura des répercussions considérables sur la région. Il modifiera non seulement la nature des liens qui unissent la Tunisie et l'Union européenne, mais aussi le rôle que tiendront à l'avenir les pays de la rive sud de la Méditerranée dans le processus de régionalisation. L'attitude que l'Union européenne adoptera à l'égard de la Tunisie dans les prochains mois est donc déterminante : c'est dans son rapport avec ce pays qu'elle doit décider du sens qu'elle donnera dorénavant au partenariat avec le voisinage sud-méditerranéen.

L'objectif de cette note est de répondre aux questions suivantes : à l'heure de la transition démocratique tunisienne, comment faire de la coopération de l'Europe et de la Tunisie, pionnière des révolutions arabes, un véritable modèle de développement ? Comment faire pour que ce modèle soit reproductible dans les autres pays de la rive sud qui entament ou s'appêtent à entamer leur transition ? Vu la place qu'occupe l'économie dans un tel modèle, comment intégrer les entreprises dans ce projet ?

Le défi est à la mesure de l'exploit politique tunisien : avant la révolution, la création d'emplois en Tunisie suivait un rythme d'environ 60 000 nouveaux emplois par an. Or pour absorber les chômeurs actuels (depuis la révolution, plus de 500 000 personnes ont perdu leur emploi) et les nouveaux entrants dans le marché du travail, et atteindre un taux de chômage tolérable, au moins équivalent à celui d'avant la révolution, il faut créer obligatoirement plus de 800 000 emplois en Tunisie dans les cinq prochaines années. Cela implique la création d'environ 150 000 emplois chaque année, soit plus du double de ce que le pays a réalisé dans la dernière décennie. Dans ce contexte, il apparaît clairement que le sort de la révolution tunisienne se joue à court terme : son succès dépend de la reprise du développement économique et de la création d'emplois dans les plus brefs délais. Car sans un plan d'urgence permettant ce redémarrage, les efforts fournis par le peuple tunisien auront été vains.

Fort heureusement, la transition démocratique présente pour la Tunisie une opportunité immense sur le plan économique. La chute du régime de Ben Ali et la fin des pratiques sombres qui lui étaient associées sont l'occasion de réinstaurer la confiance entre les investisseurs étrangers et un pays auquel

le monde entier prête aujourd'hui une attention bienveillante. Quelques mois seulement après les événements de janvier, les auspices de reprise de l'activité économique sont favorables. Au mois de septembre 2011, le pays n'enregistre qu'une perte de 17 % des IDE entrants par rapport à 2010. D'ici à la fin de l'année, ce pourcentage devrait encore se réduire, avant de retrouver une croissance positive en 2012. Au vrai, on peut même s'attendre à un véritable essor de l'investissement en Tunisie dans les prochains mois et dans les prochaines années. Car si la plupart des acteurs économiques restent aujourd'hui dans l'expectative, ils sont nombreux à déjà prendre position. Depuis la révolution, des centaines d'entreprises européennes ont adhéré aux différentes chambres de commerce qui représentent leurs intérêts en Tunisie.

Ces investisseurs potentiels n'ignorent pas que la transition politique actuelle a de grandes chances de trouver une issue favorable, et qu'elle contient en germe d'importantes réformes d'ouverture économique. De fait, tous les grands partis politiques en lice pour les élections constitutionnelles placent la démocratisation de l'État et la libéralisation de l'économie au cœur de leur programme pour la nation. Il pourrait difficilement en être autrement : ces partis sont tenus de répondre aux aspirations d'un peuple fraîchement révolté, dont on voit mal comment il pourrait tolérer à nouveau une dérive du pouvoir. Au final, la Tunisie accomplira probablement sa prouesse historique.

LA TUNISIE EST UN PAYS compétitif qui, relativement à sa taille et à ses ressources, a réalisé des performances remarquables en matière d'attraction des investissements étrangers, notamment dans le secteur industriel (composants automobiles, textile, etc.). Après des décennies de développement socio-économique et d'industrialisation, elle dispose de nombreux avantages concurrentiels : disponibilité en main d'œuvre qualifiée, bon niveau des infrastructures et des équipements, fiscalité avantageuse pour les entreprises étrangères, etc. Cependant, avec la révolution, c'est un atout méconnu de la Tunisie qui a été mis en lumière : celui de contingents immenses de jeunes diplômés demandeurs d'un travail et désireux de participer à la construction de leur pays. Ainsi, ce qui constituait jusqu'à présent un environnement favorable aux activités à faible valeur ajoutée doit aujourd'hui servir de marche vers un nouveau stade de développement. Après s'être cantonnés pendant des années à l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché, les investisseurs étrangers doivent aujourd'hui surmonter leurs craintes, sou-

vent infondées, et donner sa chance à l'économie tunisienne. Il est temps pour eux d'envisager un meilleur partage de la valeur ajoutée entre l'Europe et la Tunisie et de promouvoir une meilleure gouvernance d'entreprise au sein de leurs implantations (RSE, montée en gamme des emplois, co-développement). Ce renouvellement du *contrat* euro-tunisien, qui est amplement justifié par la transition démocratique en cours, produirait d'importants effets de développement en Tunisie (création d'emplois qualifiés, transferts technologiques, etc.) comme en Europe (amélioration de la compétitivité des entreprises, développement, etc.).

En outre, la dimension régionale de l'économie tunisienne revêt une importance inédite. La chute du régime de Kadhafi en Libye et l'ouverture progressive de l'Algérie ouvrent des perspectives nouvelles quant à l'élargissement du marché maghrébin. La Tunisie, qui a fait preuve d'une solidarité exemplaire envers les Libyens dans les derniers mois, et qui a toujours entretenu avec eux des liens économiques très étroits, sera certainement l'un des partenaires privilégiés de Tripoli dans la reconstruction de la Libye. Si elle fait valoir sa stabilité et son rôle de précurseur dans la démocratisation de la région, la Tunisie constituera à l'avenir une base d'investissement régional de premier plan : au Maghreb, mais aussi en Afrique subsaharienne. Les opportunités de co-développement entre les entreprises européennes et tunisiennes n'en seront que plus nombreuses.

C'est sur cette base et sur ces promesses que l'Union européenne et la Tunisie doivent aujourd'hui

d'hui travailler à la création d'un nouveau modèle de développement régional, comme l'ont fait naguère l'UE et les PECO. Pour rappel, ce dernier modèle s'est fondé sur deux dynamiques décisives : un effort collectif de l'Europe en faveur des PECO, dans le but de les rattacher rapidement au projet régional (développement d'infrastructures, mise à niveau administrative et normative, etc.) ; une participation soutenue des entreprises, notamment des entreprises allemandes, à l'intégration industrielle et économique de ces anciens pays soviétiques dans l'Union. C'est suivant une logique similaire d'intégration massive qu'il faut aujourd'hui penser la coopération de l'Europe et de la Tunisie. Ce projet politique est d'autant plus réalisable que, depuis plusieurs années, les acteurs économiques jettent déjà les bases d'une telle intégration euro-tunisienne.

LE PRÉSENT RAPPORT est fondé sur une cinquantaine d'entretiens, réalisés entre mars et septembre 2011, avec divers acteurs impliqués dans l'économie tunisienne. Le propos de ces entretiens était de recueillir leur témoignage sur l'environnement tunisien des affaires, dans le but d'identifier les blocages et les difficultés auxquels ils se sont heurtés dans les dernières années. Ce diagnostic devait permettre de définir les moyens de relancer le développement économique du pays et d'y favoriser la création d'emploi à court terme. Voici les neuf propositions qui ressortent de ces entretiens.

1 Faciliter l'accès des PME au financement grâce à un fonds de garantie

DIAGNOSTIC

L'INITIATIVE PRIVÉE est bridée en Tunisie, notamment pour les projets de petite envergure élaborés par les nationaux disposant de peu de capacités d'investissement. Cette défaillance est la responsabilité du secteur bancaire, qui fait preuve, aux dires de la totalité des acteurs économiques du pays, d'une pusillanimité inconsiderée. Les banquiers tunisiens ne sont pas formés à l'évaluation des projets ni à l'analyse des risques, si bien que sans une garantie personnelle (hypothèques de biens immobiliers, nantissements de comptes, etc.) du promoteur du projet qui soit équivalente aux besoins de crédit, aucun projet ne peut espérer être financé par les banques locales. Les PME et les nou-

veaux investisseurs pâtissent lourdement de cette situation, notamment dans les régions pauvres, où les soutiens familiaux sont plus difficiles à solliciter. Bien évidemment, le potentiel de création d'emplois et de richesses inexploitées est considérable. Les secteurs de l'industrie et du tourisme sont particulièrement concernés par cette défaillance.

PROPOSITION

POUR PALLIER CE DÉFICIT structurel du secteur bancaire tunisien et enclencher une dynamique de développement local fondée sur l'aide à la création d'entreprise, l'UE devrait créer en urgence un fonds de garantie à destination des PME. Ce fonds aurait pour objectif de garantir les prêts octroyés

par les banques locales et, ainsi, faciliter le financement des PME. En complément, ce fonds pourrait soutenir des prêts à taux avantageux à destination des jeunes investisseurs, dans des secteurs ou des zones géographiques jugés prioritaires, sur la base de l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de leur projet. Pour être complet, ce projet

devrait s'accompagner d'un programme de formations aux métiers du crédit bancaire (analyse de risques, instruction de dossier, montages financiers, etc.), dispensées au sein des banques locales partenaires du fonds. Les enseignements devraient être assurés par des professionnels européens du prêt aux PME et des banques régionales. ■

2 Faciliter la mobilité professionnelle des Tunisiens en assouplissant les procédures d'octroi de visas

DIAGNOSTIC

LA MOBILITÉ CONSTITUE une contrainte importante pour les forces économiques tunisiennes. Les documents nécessaires pour les demandes de visas sont pléthoriques, les délais d'octroi sont longs (jusqu'à deux à trois semaines), les durées de validité insuffisantes (parfois seulement quelques jours). À cela s'ajoute le caractère humiliant des procédures d'obtention (plusieurs heures d'attente au consulat, refus de dernière minute, etc.). Ces contraintes sont dommageables pour les professionnels tunisiens, notamment pour ceux qui travaillent en collaboration avec des partenaires européens ou au sein des multinationales : ils sont nombreux à manquer les réunions convoquées en urgence, à ne pas bénéficier d'un contact direct avec les clients et les fournisseurs, parfois nécessaire dans certaines activités (conception, ingénierie, etc.). Mais les entrepreneurs du Nord également sont pénalisés par la fermeture des frontières européennes : les hommes d'affaires tunisiens qui se plaignent de ne pouvoir se rendre aux foires et aux salons européens sont le plus souvent à la recherche de fournisseurs, et non de clients. Le

renforcement de l'intégration euro-tunisienne et la défense des principes de co-développement impliquent nécessairement une facilitation des mobilités Sud-Nord.

PROPOSITION

LES BESOINS de mobilité inhérents à la construction d'un nouveau partenariat entre l'Europe et la Tunisie requièrent l'invention d'un système de visa qui soit adapté à cette situation inédite. Ce système pourrait fonctionner sur la base d'un listage des métiers et des fonctions où la nécessité de voyager en Europe est reconnue, à partir duquel il serait possible d'octroyer des visas annuels, renouvelables automatiquement tant que dure le contrat de travail de l'employé concerné. Les entreprises européennes implantées en Tunisie comme les entreprises tunisiennes travaillant avec l'Europe (prestataires, clients, fournisseurs) devraient pouvoir bénéficier paritairement de ce système, afin de valoriser une collaboration équilibrée entre le Nord et le Sud. La caution du salarié demandeur de visa devrait être apportée par l'entreprise européenne employeuse ou partenaire. ■

3 Faire la promotion du climat des affaires et de la stabilité socio-économique de la Tunisie

DIAGNOSTIC

DANS LA DERNIÈRE décennie, dans une période où la Tunisie aurait dû passer à un stade supérieur de son développement, le manque de transparence et les pratiques antidémocratiques et anticoncurrentielles permises par le régime de Ben Ali (non-respect des droits de l'homme, spoliations, attribution des marchés publics biaisée, corruption et passe-droits, etc.), ont émis des signaux extrêmement négatifs auprès de la communauté des investisseurs étrangers. Ce déficit d'image, qui a fortement entravé l'accroissement

quantitatif et qualitatif des investissements en Tunisie, est aujourd'hui relayé par les questions qui prédominent, chez les Européens, quant à la capacité du pays à se stabiliser et à mener à bien sa transition démocratique. Bien que la situation soit aujourd'hui globalement apaisée, les images de la révolte tunisienne de janvier ont marqué durablement les esprits. La question de la sécurité est au cœur de la relance de l'activité économique, et l'effort de communication est le principal moyen de rassurer les investisseurs sur ce point.

PROPOSITION

POUR REVALORISER l'image de la Tunisie auprès des marchés extérieurs, il est souhaitable de profiter de la visibilité médiatique dont le pays continuera de bénéficier dans les prochains mois. Il serait utile de lancer en Europe une campagne de promotion de l'investissement vers la Tunisie. Cette campagne, qui rendrait compte du témoignage d'entrepreneurs implantés, devrait cibler des organismes stratégiques (chambres de commerce, associations patronales, réseaux professionnels, fonds d'investissements) aptes à relayer l'information au plus loin. Une présentation du modèle d'intégration

industrielle de l'Allemagne et des PECO et des bénéfices liés à cette dynamique pourrait également susciter l'intérêt des entreprises européennes pour la Tunisie. Pour renforcer la crédibilité de l'opération, et donc son impact, cette opération de communication devrait être sponsorisée par la Commission européenne, qui aurait réalisé au préalable une enquête d'évaluation des risques liés à la sécurité et la stabilité socio-économique de la Tunisie. L'engagement solennel de l'État tunisien à poursuivre l'amélioration du climat des affaires devrait également faire partie des messages à transmettre aux investisseurs. ■

4 Accompagner l'ouverture du ciel en vue de favoriser la diversification du tourisme

DIAGNOSTIC

LE TOURISME TUNISIEN, fondé sur le tourisme balnéaire de masse, est en péril depuis plusieurs années. N'ayant fait l'objet d'aucune attention de la part du régime de Ben Ali, il doit être renouvelé et diversifié. Parmi les options possibles, le développement d'un tourisme indépendant (tourisme culturel, tourisme vert, tourisme social, etc.) intégré dans les territoires est à privilégier. Complément nécessaire du tourisme balnéaire, cette offre permettrait de lutter contre les principales failles du tourisme tunisien : sur-littoralisation des flux touristiques, saisonnalité, dépendance totale envers les tour-opérateurs, dégradation de l'image du pays, sous-valorisation des ressources culturelles et naturelles, etc. Pour soutenir cette diversification, il est nécessaire de renforcer l'accessibilité de la Tunisie, notamment par la voie aérienne.

PROPOSITION

POUR PARVENIR à cet objectif, l'un des outils indispensables est l'ouverture du ciel tunisien, qui permettrait l'accès à la Tunisie aux vols à bas coût, principal moyen de drainer les touristes indépendants demandeurs d'une offre alternative (et également consommateurs de l'offre balnéaire). Prévue pour la fin de l'année 2011, la conclusion de l'accord *Open Sky* entre la Tunisie et l'Union européenne a dû être reportée suite à la révolution. En effet, les réticences de l'État tunisien à l'égard de cet accord portaient essentiellement sur le devenir de Tunisair, l'un des principaux employeurs du pays, et sur la capacité de la compagnie nationale à supporter la libre concurrence. Or les pertes enregistrées par Tunisair en 2011, qui s'expliquent aussi bien par sa contribution au plan de sauvetage

de la saison touristique (offres promotionnelles, concessions tarifaires et contractuelles aux tour-opérateurs) que par la baisse de fréquentation touristique causée par la révolution, risquent encore de retarder la prise de décision.

Afin de ne pas ralentir le processus de libéralisation du transport aérien en Tunisie, l'Union européenne devrait élaborer un plan de soutien à Tunisair, en vue de permettre à l'entreprise de résister à sa mise en concurrence avec les grandes compagnies européennes. Ce plan, qui pourrait s'inspirer de l'expérience de la Royal Air Maroc (qui a été confrontée à l'ouverture du ciel marocain en 2006), devrait comporter deux volets :

- La conversion de l'aéroport de Tunis-Carthage, *home port* de Tunisair, en hub aéroportuaire entre l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Europe, comme cela a été le cas pour l'aéroport de Casablanca. Ce projet implique la création d'infrastructures nouvelles (pistes, terminaux) et une restructuration complète de l'aéroport (système de correspondance, réorganisation du système douanier, etc.). L'Union européenne pourrait prendre en charge le financement des travaux nécessaires et l'accompagnement technique.
- L'aide à la création d'une filiale *low cost* de Tunisair. En 2006, la Royal Air Maroc a créé sa propre filiale *low cost*, Atlas Blue, ce qui lui a permis de conserver certaines parts de marché qu'elle a perdues dans le domaine des lignes régulières. Tunisair pourrait s'inspirer de ce modèle, et développer une filiale *low cost* pour les vols vers les aéroports secondaires des marchés émetteurs, dans lesquelles la compagnie est déjà établie. L'Union européenne pourrait apporter une aide technique à la mise en place de ce projet. ■

5 Développer des instituts de formation professionnelle

DIAGNOSTIC

LA DISPONIBILITÉ en main d'œuvre qualifiée constitue, selon les entreprises, le premier atout économique de la Tunisie. En effet, il est extrêmement rare pour un entrepreneur de ne pas trouver localement la ressource humaine dont il a besoin, et ce, quel que soit le profil recherché (spécialité professionnelle, niveau de qualification, langue, etc.). Fondé sur le fort taux de scolarisation affiché par le pays, cet avantage porte cependant en lui d'importantes déficiences, que les entrepreneurs étrangers et tunisiens déplorent unanimement. Il apparaît notamment que le système éducatif, tel qu'il fonctionne actuellement, est totalement coupé du secteur privé et qu'il n'est, de ce fait, pas en mesure de transmettre aux jeunes diplômés les compétences pratiques nécessaires à leur intégration immédiate dans le monde du travail. Dans ces conditions, c'est le plus souvent aux entreprises elles-mêmes de prendre en charge la formation opérationnelle des nouveaux recrutés. Ce coût est d'autant plus difficile à soutenir que ces employés, une fois formés, sont rapidement débauchés par des entreprises plus puissantes. Dans le secteur de l'industrie comme dans celui des services, cette situation ralentit la montée en gamme des activités réalisées en Tunisie dans les domaines stratégiques (R&D, nouvelles technologies, BPO, etc.).

SOLUTION

LA REFOUNDATION du système de formation technique et de l'enseignement supérieur apparaît donc comme une urgente nécessité, surtout dans la perspective de la montée en gamme des activités réalisées en Tunisie. À court terme, il est souhaitable de créer des instituts de formation spécialisés dans les grands pôles industriels et de services du pays, dispensant des enseignements ajustés aux besoins du secteur privé. Ces centres devraient fonctionner en partenariat avec des entreprises locales, tunisiennes et étrangères, qui s'engageraient à accueillir les élèves et à les initier à un métier précis (stages, alternance). En échange, ces entreprises auraient la garantie de pouvoir recruter une main d'œuvre opérationnelle dans le domaine du management, de l'ingénierie et des métiers techniques (ouvriers spécialisés, informaticiens, logisticiens, banquiers, etc.). Ces centres pourraient être financés par l'Union européenne. La formation y serait centrée sur la pratique, et assurée par des professionnels issus du secteur privé, ayant de préférence une expérience en Europe ou dans les entreprises européennes, dans une logique de transfert de compétences. Des facilités d'échanges avec les universités et les entreprises européennes pour les étudiants sont également à promouvoir. ■

6 Simplifier l'environnement administratif

DIAGNOSTIC

LES ENTREPRISES tunisiennes et étrangères sont nombreuses à se plaindre de l'environnement administratif du pays. Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont la lourdeur et la lenteur des procédures (autorisation diverses, douanes, investissement, création d'entreprises, etc.) et le comportement des fonctionnaires en charge de l'administration. L'aléatoire, l'arbitraire et l'incertitude quant aux tarifs et aux délais d'obtention des autorisations administratives nuisent fortement à la compétitivité de la Tunisie, surtout dans les nouvelles conditions de fonctionnement de l'économie mondiale, où le besoin de fluidité des actions est primordial (réactivité, production en flux tendus, sécurisation des délais de livraison, etc.). Les difficultés auxquelles se heurtent les entrepreneurs sont de deux ordres. D'une part, les processus de validation des procédures traversent en général plusieurs agences et ministères, ce qui

rend particulièrement complexes et opaques les cheminements administratifs (la multiplicité des contrôles compromet les chances de certitude des délais, et la multiplicité des intermédiaires accroît le risque de corruption). D'autre part, dans leur contenu, les textes relatifs aux réglementations commerciales et douanières contiennent des ambiguïtés et des imprécisions qui constituent un terrain fertile pour la corruption, car les intermédiaires peuvent jouer de ce manque de clarté.

PROPOSITIONS

LA TUNISIE A ENTREPRIS depuis plusieurs années de simplifier son système administratif. Mais la transition en cours est l'occasion de donner un nouvel élan à ce processus d'amélioration, voulu par l'ensemble des acteurs économiques. Ce défi urgent peut notamment être relevé au moyen d'un accompagnement technique européen. Deux projets pourraient être élaborés :

- Un projet d'aide à l'informatisation et à l'automatisation des procédures administratives, qui permettraient d'accéder à la désintermédiation humaine et d'assurer la systématisation et la régulation de l'administration. Ce projet pourrait être mené de manière progressive, d'abord au sein d'institutions (ports, douanes) ou de ministères pilotes.
- Pour clarifier et normaliser la réglementation tunisienne, la Tunisie et les pays européens devraient mettre en place un système de jumelages administratifs. Inspiré du programme TACIS que l'UE a élaboré avec les États partenaires d'Europe orientale, ce système permettrait de renforcer la diffusion des bonnes pratiques au sein de l'administration et d'en accélérer la mise à niveau. ■

7 Redéfinir la politique d'aménagement du territoire en donnant plus de pouvoir et de moyens aux régions

DIAGNOSTIC

LES INFRASTRUCTURES et les équipements forment la base de la compétitivité industrielle d'un pays. En Tunisie, l'aménagement du territoire est souvent considéré comme satisfaisant par les entrepreneurs, mais il présente en réalité d'importantes lacunes. Les inégalités d'aménagement sont criantes. Depuis l'Indépendance, les zones côtières ont capté l'essentiel des investissements publics dans les infrastructures. Cette défaillance résulte essentiellement d'une centralisation excessive des pouvoirs de décision, surtout dans les dernières décennies, où le monopole étatique en matière d'aménagement était exercé par des dirigeants corrompus qui n'ont eu cesse de faire primer leurs intérêts personnels sur l'intérêt national. Leur politique a eu pour effet de creuser des écarts de développement considérables entre les régions, donnant naissance à un antagonisme territorial très net entre espaces privilégiés sur les côtes et espaces délaissés dans les terres. Cette situation a conditionné la géographie du développement : littoralisation des activités touristiques et industrielles, surtout en faveur du Nord-Est (de Tunis à Sousse) ; émergence de grands pôles urbains côtiers (Tunis, Sousse, Sfax, etc.) ; exode rural ; sous-développement des arrière-pays ; mauvaises connexions avec les pays voisins. Ces déséquilibres, dans lesquels s'enracine la révolution des Jasmins, portent préjudice à l'ensemble de l'économie tunisienne, car ils ont empêché le développement d'activités nouvelles et l'exploitation de toutes les potentialités du pays (agriculture et agroalimentaire, énergies renouvelables, tourisme diversifié, etc.).

PROPOSITION

POUR AMÉLIORER sa compétitivité et développer de nouvelles activités, la Tunisie est tenue de poursuivre la structuration de son territoire (transport terrestre, aires de stockage, centres logistiques, etc.). Pour mettre en œuvre une politique d'aménagement qui poursuive un objectif de rééquilibrage territorial et de développement, le pays doit mener une réforme de la gouvernance de l'aménagement. En effet, la décentralisation et le régionalisme administratif permettraient de rééquilibrer la répartition des budgets alloués à l'aménagement et d'optimiser les dépenses dans ce domaine. L'objectif est d'organiser un nouveau découpage administratif et de créer des macro-régions administratives, structurées autour des grands pôles urbains du littoral (Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, Zarzis) qui prendraient en charge le développement et l'aménagement de leur arrière-pays. Cette solution est pertinente tant sur le plan économique que historique, dans la mesure où, depuis des siècles, ces villes littorales sont en connexion permanente avec l'intérieur des terres, d'où proviennent leurs travailleurs et leurs ressources agricoles (35 % des Sfaxiens sont originaires de la région de Sidi Bouzid). Seules ces capitales régionales de l'avant-pays sont à même d'identifier et de mettre en œuvre les projets d'aménagement prioritaires pour le développement de leurs zones d'influence. L'État devrait quant à lui favoriser, en matière d'aménagement, l'intégration de la Tunisie et des pays voisins (Libye, Algérie, Afrique subsaharienne), par le financement d'infrastructures stratégiques. ■

8 Sécuriser l'investissement de long terme en Tunisie

DIAGNOSTIC

POUR PAVER LA VOIE de la Tunisie vers une démocratisation définitive et l'accompagner dans sa modernisation économique et sociale, un grand nombre d'équipements et d'infrastructures devront être mis en place dans les années à venir, dans le domaine de l'énergie (centrales, énergies renouvelables), de l'aménagement urbain (eau, assainissement, traitement des déchets), de la logistique et des transports (routes, ports, aéroports) et dans celui du développement social (hôpitaux, universités, etc.). Ces grands travaux, qui coûteront plusieurs milliards d'euros, requerront la participation des grands maîtres d'œuvres internationaux. Compte tenu de l'incertitude de la transition sans précédent que connaît la Tunisie, il est urgent de réduire au maximum la prise de risque de ces investisseurs potentiels. En effet, sans une véritable action de sécurisation des investissements

de long terme, il sera difficilement envisageable de mobiliser ces acteurs centraux dans l'entreprise de reconstruction du pays.

PROPOSITION

AFIN DE FAVORISER une reprise massive de l'investissement et de réduire les risques économiques et politiques liés à la transition en cours, la Tunisie doit signer dès aujourd'hui avec ses partenaires européens un traité de sécurisation des investissements de long terme. Ce traité, doit d'abord définir un régime de protection des investissements stratégiques et structurants. Il devra également intégrer la création d'un organe euro-tunisien de règlement des litiges. Ainsi conçu, ce traité pourrait constituer la base d'un cadre moderne et uniforme de l'investissement en Tunisie, qui puisse par la suite servir de modèle à l'ensemble des pays des rives sud et est de la Méditerranée. ■

9 Redéfinir la stratégie économique du pays

DIAGNOSTIC

LA TUNISIE s'insère dans un environnement régional et mondial qui a connu des profondes mutations dans la dernière décennie. La concurrence des PECO et des pays asiatiques, la crise économique européenne, l'ouverture au tourisme des pays sud-méditerranéens sont autant d'évolutions qui ont mis en péril la Tunisie et qui auraient dû l'obliger à redéfinir régulièrement sa position dans l'ensemble régional. Inaptes à mener les réformes nécessaires pour poursuivre la modernisation du pays, les dirigeants bénalistes ont maintenu le statu quo pendant toute la dernière décennie. En conséquence de quoi les avantages comparatifs du pays sont de moins en moins avantageux : les bonnes conditions fiscales, la disponibilité en main d'œuvre qualifiée, les équipements touristiques et la proximité ne sont plus l'apanage de la Tunisie dans l'espace méditerranéen.

PROPOSITION

LA DÉFINITION d'une stratégie économique qui prenne en compte le potentiel du pays dans l'environnement qui est le sien s'impose aujourd'hui comme le point de départ du renouveau. Elle permettra de cibler efficacement les investissements et de donner une visibilité de long terme aux investisseurs étrangers. Ce projet nécessite la conduite d'une étude de grande envergure, prenant la forme

d'un bilan de compétences, dans lequel seront identifiés les avantages comparatifs et concurrentiels du pays, et inventoriées les réussites économiques significatives (informatique, automobile, textile de luxe, etc.). Ce diagnostic permettra de repérer les branches et les activités dans lesquelles la Tunisie peut faire valoir de véritables atouts : dans les secteurs champions (électronique, textile de mode, tourisme) comme les secteurs porteurs (agro-alimentaire, énergies renouvelables, santé, BTP, etc.). Elle montrera également quels types de complémentarité peuvent exister entre l'économie tunisienne et les économies européennes (complémentarité Nord-Sud, partage de la valeur ajoutée, exploitation du marché régional, etc.). L'étude doit également prendre en compte les spécificités territoriales du pays, en se focalisant sur les solutions à promouvoir pour les espaces sous-développés. L'échec des politiques d'industrialisation des régions intérieures résulte d'une profonde méconnaissance des ressources disponibles sur ces territoires. Ces zones ne disposant ni de main d'œuvre, ni de tissu d'entreprise, les subventions visant à inciter l'investissement industriel dans l'arrière-pays avaient peu de chance de convaincre les industriels de s'y implanter. Cette négligence est d'autant plus dommageable que les potentialités y sont grandes (ressources minérales et touristiques, agriculture, énergies renouvelables, etc.). ■